



Paris, le 16 Novembre 2012,

Protocole 2013-2015

GT n°15 (PNT)

Réunion n°1/3 du 16 novembre 2012 à PARIS Farman :

Présents pour FO : JM COURRIER, L TOURNIER, JC MAZIN. Excusé : P DEBITUS.

V. MARTIN, présidente, fait une présentation du GT et des objectifs attendus : état des lieux, prospective à l'horizon 2017. Il n'y a pas actuellement d'objectif chiffré en terme d'effectifs.

Les effectifs PN sont actuellement de :

- 103 à l'ENAC (101 statut décret 2011 + 2 CDD 84-16 qui seront intégrés dès que possible)
- 37 à la DSAC dont 14 sont 84-16.

L'ensemble des parties reconnaît quelques points à revoir dans les textes actuels gérant les PNT de la DGAC : décret du 06/05/2011, arrêté d'application du décret et circulaire DGAC de gestion des PNT.

Vu le temps nécessaire à l'évolution de ces documents (passage dans la boucle Fonction Publique/Budget/Matignon), il est décidé de demander en priorité modification de l'arrêté. Une conformité des textes Français aux textes Européens est aussi nécessaire (résolutions AIR CREW issues de la Commission Européenne). P. BERNARD (DSAC) pense que c'est l'argument qui permettra un traitement favorable des demandes de la DGAC.

FO souhaite que ces travaux soient entrepris sans attendre.

Position et demandes FO :

- **maintien des effectifs à activité équivalente** : l'ENAC a pour objectif une augmentation de ses activités ; la DSAC doit maintenir ses activités, même si ses missions PN sont susceptibles d'évoluer. **FO demande à ce qu'une attention particulière soit apportée à la coordination GT1/GT15.** FO participe à la totalité des GT.



- **Revaloriser l'assiette de rémunération** (article 1 de l'arrêté d'application du décret du 06/05/2011) : le protocole 2007-2009 avait prévu une refonte du statut PNT avec une mise en paiement au 01/01/2008, or le retard des travaux a engendré un paiement au 01/01/2011 (3 ans = 10 à 15 k€). Ce geste, difficile en période de vaches maigres, compenserait (un peu) le manque à gagner, et surtout, bénéficie à tous les PNT. **Pour FO, il est impératif que les avancées protocolaires soient à l'avantage de la totalité des agents du corps et non ciblées. Il est aussi normal qu'un équilibre soit maintenu entre les PNT de l'ENAC et de la DSAC.**
- **Revalorisation de l'indemnité de (ICR) : le faible niveau de cette indemnité la rend peu attractive et n'engage pas les PN à postuler pour des emplois à responsabilité.** Le fait de voler moins leur diminue la prime de performance qui, elle, est plus élevée, d'où des velléités à ne pas vouloir occuper de postes de CDI, CP et CPA (chef div. Instruction, chef pilote et adjoint) qui pourtant doivent être pourvus pour répondre aux contraintes réglementaires du Flight Training Organization (FTO).
- **FO veut que tous les engagements protocolaires soient accompagnés de butées (calendriers, dates d'application) pour éviter que ne se renouvelle l'expérience des travaux sur le décret PNT (5 ans de travail, 3 ans de relèvement de rémunération perdus pour les PNT).**

Plan de travail :

V. MARTIN propose d'élaborer pour la 2^{ème} réunion un plan de travail issu des discussions intégrant les demandes argumentées des OS. Elle souhaite aussi que les OS commentent le travail fait par le GT « missions pilotes inspecteurs et pilotes contrôleurs à la DSAC » pour l'intégrer au travail pré-protocolaire.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>
 Contacts FO : Thierry MOROT, Pierre MEYBON, SNNA-FO ; Olivier RICHARD
 SNICAC-FO ; Didier PENNES, Pierre GAUBERT, SNPACM-FO**

